



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

48^e séance plénière

Lundi 1^{er} novembre 2004, à 14 h 30
New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

En l'absence du Président, M. Sevilla Somoza (Nicaragua), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 14 h 45.

Point 14 de l'ordre du jour (suite)

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/59/295)

Projet de résolution (A/59/L.18)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée générale va poursuivre l'examen du point de l'ordre du jour intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ». Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a terminé le débat sur ce point ce matin.

Nous allons procéder à l'examen du projet de résolution A/59/L.18. Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et qu'elles doivent prendre la parole de leur place.

M. Kim (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je vais faire une déclaration au nom de ma délégation sur notre position quant au

projet de résolution intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ».

Tout d'abord, la République populaire démocratique de Corée n'est pas membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et n'est pas un État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La République populaire démocratique de Corée a rompu avec l'AIEA au début des années 1990 parce que l'Agence a abandonné le principe d'équité se réduisant elle-même à n'être qu'un instrument politique des superpuissances; et l'année dernière, la République populaire démocratique de Corée s'est retirée du TNP afin de défendre les intérêts suprêmes de la nation. La République populaire démocratique de Corée n'a de relations ni avec l'AIEA ni avec le TNP, et il est déplacé pour l'AIEA de faire rapport sur la République populaire démocratique de Corée dans son rapport annuel.

Deuxièmement, le projet de résolution intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique » tend à induire le public en erreur en ce qui concerne le problème nucléaire de la péninsule coréenne afin d'exercer des pressions sur la République populaire démocratique de Corée. L'AIEA crie que la République populaire démocratique de Corée continue de ne pas respecter l'accord de garanties. Le Japon prétend que le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée constitue une menace pour la paix et la sécurité de l'Asie du Nord-Est, mais que les armes nucléaires

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

des États-Unis qui sont déployées sur les îles japonaises et tournées vers la République populaire démocratique de Corée servent la paix et la sécurité. Qui plus est, certains autres pays disent que le retrait de la République populaire démocratique de Corée du TNP et son programme nucléaire sont des défis lancés au régime de non-prolifération.

Cependant, tous ces arguments se fondent sur une logique inversée qui revient à mettre la charrue avant les bœufs, à se détourner intentionnellement de la nature intrinsèque de la question nucléaire de la péninsule coréenne. La question nucléaire de la péninsule coréenne est l'issue directe de la politique hostile des États-Unis envers la République populaire démocratique de Corée. Il s'agit d'une question politique et militaire qui doit être réglée entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique. Si les États-Unis n'avaient pas apporté d'armes nucléaires sur la péninsule coréenne et si les États-Unis n'avaient pas menacé la République populaire démocratique de Corée d'une frappe nucléaire préventive le problème nucléaire et le retrait de la République populaire démocratique de Corée du TNP n'auraient pas surgi.

Suite à la démarche de l'Agence quant à l'essai nucléaire secret de la Corée du Sud exposé récemment, nous sommes devenus encore davantage conscients de l'injustice et du double standard de l'AIEA et de certains autres pays qui feignent de s'inquiéter du problème nucléaire de la péninsule coréenne. Comment peut-on compter sur eux pour des questions relatives aux intérêts suprêmes de l'État? Ma délégation pense que si l'AIEA et certains pays membres se soucient véritablement du règlement du problème nucléaire de la péninsule coréenne ils doivent secouer leurs préventions, se pencher sur la question honnêtement et inviter les États-Unis à abandonner leur politique hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée.

En ce qui concerne le programme d'uranium enrichi, qui est mentionné dans le rapport, c'est une fabrication des États-Unis qui tend à rejeter le blâme pour le problème nucléaire de la péninsule coréenne sur le dos de la République populaire démocratique de Corée. L'allégation selon laquelle il existe un programme secret d'enrichissement d'uranium, comme la stratégie de frappe préventive, est caractéristique des États-Unis – de leur autosatisfaction, de leur

unilatéralisme et de leur attitude belliqueuse. Au sens figuré, le premier se fonde sur la logique selon laquelle si vous répétez un mensonge il devient vérité, tandis que le deuxième se fonde sur l'hypothèse que si le piéton qui se trouve de l'autre côté de la rue semble être prêt à vous frapper, vous le frappez. La République populaire démocratique de Corée maintient un haut niveau de vigilance contre cette sorte de mentalité et de manipulation des États-Unis.

L'agression des États-Unis contre l'Irak nous a enseigné une grave leçon. L'équipe d'inspection de l'ONU, dirigée par l'AIEA, a enquêté sur tout le territoire de l'Irak pendant près de 10 ans, y compris les palais présidentiels, sans trouver confirmation que l'Irak détenait des armes de destruction massive. Les États-Unis s'accrochant à cela ont inventé la menace des armes de destruction massive de l'Irak et a ainsi justifié sa guerre d'agression contre l'Irak.

La République populaire démocratique de Corée a déjà dit clairement que si les États-Unis renonçaient d'une manière concrète à leur politique hostile envers la République populaire démocratique de Corée, y compris les menaces nucléaires, elle voulait bien en conséquence abandonner sa dissuasion nucléaire. La République populaire démocratique de Corée a pour position cohérente de ne pas transiger sur l'objectif ultime de la dénucléarisation de la péninsule coréenne et de régler le problème nucléaire de façon pacifique par le biais de pourparlers et de négociations.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée, se fondant sur ce point de vue, votera contre le projet de résolution car il n'a pas vocation à contribuer au règlement du problème nucléaire de la péninsule coréenne.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Comme on le sait, nous avons déjà entendu le seul orateur inscrit pour une explication de vote avant le vote. L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution A/59/L.18. Avant de prendre une décision sur le projet de résolution je tiens à annoncer que depuis la présentation du projet de résolution les pays suivants se sont portés coauteurs du projet A/59/L.18 : les Philippines et le Nicaragua.

Un vote enregistré a été demandé. Nous allons procéder au vote.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyana, Honduras, Hongrie, Iles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Zambie.

Votent contre :

République populaire démocratique de Corée.

S'abstiennent :

Néant.

Par 123 voix contre une, le projet de résolution 59/18 est adopté (résolution A/59/L.18).

[Les délégations du Cap-Vert, de l'Érythrée, de la Georgie, de Maurice, du Tadjikistan et du Viet Nam ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.]

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur

droit de réponse. Puis-je rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la durée de la première intervention dans l'exercice du droit de réponse doit être limitée à dix minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Kitaoka (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon souhaite exercer son droit de réponse à la suite de la déclaration faite par la République populaire démocratique de Corée dans l'exercice de son explication de vote. Dans son explication, le représentant de la République populaire démocratique de Corée a dit que les armes nucléaires des États-Unis étaient dirigées vers la République populaire démocratique de Corée. Cela est absolument faux. En tant que seule nation à avoir été victime du fléau de la bombe atomique, le Japon s'est engagé sans réserve à renoncer à posséder des armes nucléaires au titre des traités internationaux pertinents, y compris, notamment, le Traité sur la non-prolifération et s'en est toujours tenu aux trois principes non nucléaires : ne pas posséder d'armes nucléaires, ne pas en fabriquer et ne pas permettre qu'elles soit introduites au Japon.

M. Chun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je souhaite exercer mon droit de réponse à la suite de la déclaration du représentant de la Corée du Nord. Ma délégation rejette l'interprétation qu'a faite le représentant de la Corée du Nord des essais nucléaires menés par certains scientifiques dans mon pays. Comme nous l'avons dit clairement à de nombreuses occasions, notamment dans la déclaration que le Ministre des affaires étrangères de la République de Corée a prononcée au cours du débat général de l'Assemblée générale, ces essais ont eu lieu isolément et en laboratoire, dans le cadre d'activités de recherche auxquels quelques scientifiques décident seuls de procéder à des fins purement scientifiques. Ces essais n'ont rien à voir avec un programme concernant des armes.

Qui plus est, bien que la République de Corée maintienne la sixième plus grande industrie civile nucléaire du monde et dépende de l'énergie nucléaire pour 40 % de sa fourniture d'électricité, nous n'avons aucune installation d'enrichissement ou de recyclage. Nous n'avons aucun programme nucléaire clandestin comme l'a prétendu le représentant de la Corée du Nord.

Malgré les impérieux besoins économiques qui nous contraignent à réduire notre dépendance du combustible nucléaire importé, nous maintenons la politique de nous abstenir volontairement de posséder des installations d'enrichissement ou de recyclage dans le seul intérêt de la dénucléarisation de la péninsule coréenne. La recherche scientifique aux fins d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire est un droit fondamental que l'article IV du Traité garantit à toutes les parties au TNP.

En dépit du fait que les essais dont il a été fait mention précédemment auraient dû être menés avec l'autorisation appropriée de mon gouvernement et portés à la connaissance de l'Agence internationale de l'énergie atomique en temps opportun, la quantité de matières nucléaires qu'ils impliquent est trop insignifiante pour relever de la prolifération. Qui plus est, la révélation de ces activités de recherche résulte de la volonté politique de mon gouvernement d'accepter les nouvelles normes de garanties stipulées dans le protocole additionnel à l'accord de garanties de l'AIEA, au titre duquel nous déclarons toutes nos activités nucléaires antérieures jusqu'aux essais scientifiques se comptant en milligramme, corrigeant ainsi toute erreur légère qui aurait pu être communiquée. Il ne doit donc y avoir aucun doute possible quant au ferme attachement de mon gouvernement aux normes de non-prolifération nucléaire et nous coopérons sans réserve avec l'AIEA pour corriger les erreurs qui auraient pu lui être communiquées.

Enfin, si la Corée du Nord faisait ce que nous faisons et si elle acceptait les plus hautes normes de la transparence nucléaire la plupart des inquiétudes que suscite le programme nucléaire de la Corée du Nord pourraient être écartées.

M. Kim (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Premièrement, je vais répondre au représentant du Japon. Le représentant du Japon, et le Japon en général, essaie fortement de masquer ses motifs ultérieurs en invoquant trois principes ou en mentionnant les sacrifices qu'a imposés au Japon cette attaque à la bombe nucléaire. En fait, le Japon, tout en approuvant les trois principes, permet aux armes nucléaires des États-Unis d'aller et venir dans les ports japonais. Sur les îles japonaises il y a également de nombreuses bases militaires qui sont tournées vers la République populaire démocratique de

Corée. Le représentant du Japon ne peut pas masquer toute la réalité.

Deuxièmement, en ce qui concerne la Corée du Sud, j'ai dit la vérité. Les Coréens du Sud ont procédé à cet essai dans le secret et nous savons qu'ils essaient de mettre au point des armes nucléaires depuis les années 1970. Et cet essai, qui a été révélé récemment, remonte aux années 1980. Comment peut-on faire confiance aux engagements qu'ils ont pris envers la communauté internationale?

M. Chun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je ne veux pas prolonger le débat sur les problèmes nucléaires ou sur les allégations soulevées par la délégation de la Corée du Nord dans cette instance. Cependant, ma délégation souhaite souligner que nous trouvons insensé que le « proliférateur » le plus fameux et le plus résolu connu dans le monde abuse de cette session pour présenter des allégations injustes, déformées et exagérées au sujet des activités de recherche en matière nucléaire de mon pays qui, comme je l'ai déjà dit, n'ont rien à voir avec la prolifération. La Corée du Nord doit tout d'abord abolir tout son programme d'armes nucléaires et accepter les plus hautes normes de garanties énoncées dans le protocole additionnel avant de pouvoir se permettre de critiquer les activités pacifiques de recherche nucléaire d'autres pays.

M. Kim (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Notre programme nucléaire est déjà connu dans le monde. Nous essayons maintenant de le régler avec les États-Unis. Cela provient de la politique hostile de menace nucléaire des États-Unis. En ce qui concerne le programme nucléaire de la Corée du Sud, il n'est connu que depuis peu. Je crois qu'il est dangereux étant donné qu'ils se vantent de posséder la sixième plus grande industrie nucléaire. À ce jour on ne connaît pas sa dangerosité. La nôtre est connue. Celle de la Corée du Sud ne l'est pas.

M. Kitaoka (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon ne va pas répéter ce qu'il a dit car notre message est très clair et est compris par 99 % des Membres de l'ONU.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a terminé avec l'examen du point 14 de l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Point 26 de l'ordre du jour

La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

Rapport du Secrétaire général (A/59/307)

M. Hamburger (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays candidats, Bulgarie, Roumanie et Croatie, les pays de la stabilisation et du Processus d'association et les candidats possibles, Albanie, Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro ainsi que les pays de l'Association européenne de libre échange, Islande, Liechtenstein, membres de la Zone économique européenne, s'alignent sur cette déclaration.

Nous discutons aujourd'hui du neuvième et dernier rapport du Secrétaire général sur l'application des accords de paix guatémaltèques. En plus de résumer l'évolution politique de l'année dernière, le rapport s'emploie à évaluer l'ensemble des progrès réalisés dans le renforcement de la paix. L'évaluation intervient à un tournant décisif pour le Guatemala. La Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) va s'achever après 10 ans durant lesquels sa présence a été essentielle dans l'application des accords. Le départ de la MINUGUA va ainsi marquer le début d'une phase nouvelle et nécessaire du processus de paix. Ce sera maintenant aux acteurs nationaux d'assumer la responsabilité qui leur incombe dans la ferme application des accords de paix et d'en assurer le financement adéquat.

Au cours des deux dernières années, la MINUGUA a déjà diminué ses opérations et mené à bien une stratégie de transition destinée à construire la capacité nationale. Les efforts ne s'adressent pas seulement aux institutions clefs de l'État, comme le Bureau médiateur des droits de l'homme, mais également aux organisations de la société civile qui continueront probablement de participer à l'avenir aux efforts de consolidation de la paix.

La stratégie tend également à garantir un suivi satisfaisant des priorités relatives aux accords de paix par le système des Nations Unies au Guatemala. À cet effet, l'Union européenne serait en faveur d'une présence accrue des Nations Unies pour renforcer le gouvernement dans les efforts qu'il fait pour améliorer

la situation des droits de l'homme. À cet égard, la création d'un bureau du Haut Commissaire pour les droits de l'homme apporterait une importante contribution. Impunité et menaces aux activités des droits de l'homme par des groupes clandestins et illégaux doivent également retenir l'attention.

Comme indiqué dans le rapport, la MINUGUA utilise la période finale pour renforcer son programme de paix avec les nouvelles autorités qui ont pris leurs fonctions en janvier 2004. La Mission a établi un ensemble complet de recommandations politiques qu'elle a examiné avec de hauts responsables du gouvernement, des gouverneurs, des maires, des législateurs, de magistrats et des dirigeants de la société civile. Au cours de sa visite au Guatemala, en mai 2004, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Sir Kieran Prendergast, a souligné à ces acteurs que les accords de paix devaient demeurer le schéma fondamental du développement. L'Union européenne souhaite ajouter sa voix à ce message.

Entre-temps, l'appui que continue d'apporter la communauté des donateurs est important. Les contributions faites au cours des années par le Groupe d'amis au Processus de paix et par les membres du Groupe de dialogue ont été inestimables. Tout en exprimant sa gratitude pour ces contributions et pour l'appui à la MINUGUA au cours des années, l'Union européenne espère que nous resterons tous attachés aux projets d'accords relatifs à la paix et que nous entretiendrons un étroit dialogue politique avec le Gouvernement guatémaltèque.

M. García Guerra (Mexique) (*parle en espagnol*) : Avant tout, ma délégation voudrait remercier le Secrétaire général de son rapport circonstancié sur l'application des accords de paix au Guatemala et les activités de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala.

Ma délégation attend avec le même intérêt le rapport complémentaire que le Secrétaire général présentera dans les mois à venir, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/238. Ce rapport marquera la fin de la Mission après 10 ans. Il servira certainement aussi de rapport sur les leçons apprises.

En tant que pays voisin et ami du Guatemala, pays qui a participé à une variété de missions de bons offices et d'efforts de réconciliation dans la région de l'Amérique centrale ainsi qu'en qualité de membre du

Groupe des amis pour le processus de paix au Guatemala, le Mexique a suivi attentivement les activités que la MINUGUA a accomplies au cours de ses 10 ans d'expérience.

Tant que la population, le gouvernement et les forces politiques de ce pays ont estimé que la présence de la Mission était utile et nécessaire le Mexique a appuyé le renouvellement du mandat de la Mission.

Comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport :

« Par ses opérations de vérification, de bons offices, de coopération technique et d'information du public, la Mission a fait un travail d'une valeur inestimable, contribuant au fil des ans à rappeler aux gouvernements tous les engagements qu'ils ont pris de maintenir le pays sur la voie de la paix. » (A/59/307, par. 69)

Cependant, la MINUGUA devait s'achever et déboucher sur une phase dans laquelle les intéressés deviendraient les principaux acteurs responsables s'agissant de superviser et de faire respecter les accords de paix. Dans cette nouvelle phase, le Guatemala continuera de jouir de l'appui de l'ONU en tant que membre de la communauté internationale.

Pendant cette période de transition, la relance symbolique des accords de paix, que le Président Oscar Berger a entreprise lorsqu'il est entré en fonctions il y a moins d'un an, est significative. Avec l'aide de la MINUGUA, au cours des 10 dernières années, le Gouvernement et la société guatémaltèques ont enregistré des avancées importantes, notamment en mettant fin à plus de trois décennies de conflit armé et de violations des droits de l'homme perpétrées ou appuyées par l'État. La réintégration des ex-combattants dans la vie civile a été complétée. Les effectifs et le budget de l'armée ont été réduits de façon spectaculaire. L'état-major présidentiel a été dissout. En général, le contrôle des civils sur les forces armées a été renforcé. Des progrès notables ont été réalisés dans la promotion et la protection des droits de l'homme. D'importantes réformes législatives ont été adoptées dans le domaine des élections et des pratiques politiques, qui s'ajoutent aux lois pour la décentralisation et les lois contre la discrimination. Aujourd'hui, le Guatemala jouit d'un système démocratique et d'une société civile mûre qui veillent toujours au respect des accords de paix..

Cependant, dans ce rapport, le Secrétaire général a également souligné que certains des engagements du Gouvernement et de la société guatémaltèques dans son ensemble sont toujours en suspens. Nous croyons que ces engagements doivent être honorés pour que le pays puisse achever une paix durable fondée sur une société démocratique et juste. Ces engagements concernent les réparations accordées aux victimes de violations des droits de l'homme commises par l'État pendant le conflit armé, le renforcement de la primauté du droit, un plus grand progrès dans la reconnaissance et le respect des droits des autochtones et leur participation à la société et un progrès plus grand en matière de réforme de l'impôt, qui est devenu un problème urgent.

Certains de ces défis sont similaires à ceux auxquels font face d'autres pays de l'Amérique centrale, y compris le mien. Pour cette raison et parce que les liens géographiques, historiques et culturels que le Mexique partage avec le Guatemala, il y a un énorme potentiel de coopération entre les gouvernements de nos deux pays au cours de la phase post-MINUGUA qui est sur le point de commencer, mis à part la coopération qui existe déjà au niveau régional.

Par exemple, l'une des priorités du Gouvernement du Président Berger est d'œuvrer en faveur de l'adhésion sans réserve du Guatemala à tous les instruments internationaux, et plus spécialement de promouvoir la création au Guatemala d'un bureau local du Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Cette question est également débattue au Congrès. Nous sommes également conscients du fait que les Nations Unies verraient dans ce bureau un instrument fondamental pour continuer le travail de vérification des droits de l'homme – dont s'acquittait la MINUGUA – et pour appuyer les institutions nationales des droits de l'homme. Le Mexique dispose d'un bureau du Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sur son propre territoire et il est prêt à partager avec le Gouvernement guatémaltèque notre expérience dans ce domaine.

Ma délégation entend soumettre à l'Assemblée un projet de résolution au moment où s'achève la mission de la MINUGUA et où commence une nouvelle phase du processus de paix. Nous sommes certains que cette initiative sera appuyée par le Groupe d'amis et autres États Membres qui, depuis des années, appuie ce processus.

Enfin, je remercie M. Tom Koenigs, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Guatemala pour le travail qu'il a accompli dans la phase finale de la transition et l'achèvement de sa mission. Je rends également hommage à tout le personnel de la Mission et à la jeunesse du Guatemala qui ont participé au Programme de volontaires concernant la transition nationale pour leur attachement au processus de paix au Guatemala.

M. Skinner-Klée (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, tout d'abord, remercier le Secrétaire général pour son neuvième et dernier rapport sur la Mission de vérification des Nations Unies, contenu dans le document A/59/307. Notre confirmons notre gratitude au Groupe d'amis au Processus de paix au Guatemala, qui nous a appuyé tout au long du processus, contrôlant la situation en Amérique centrale en général et au Guatemala en particulier. Nous remercions tout spécialement le Gouvernement mexicain qui, année après année, a facilité la préparation du projet de résolution sur cette question.

Depuis des années, à cette période de l'année, nous abordons le point de l'ordre du jour sur la situation en Amérique centrale, notamment, bien sûr, la situation au Guatemala. Comme on le sait, la Mission de vérification des Nations Unies opérait dans notre pays depuis 1994. Son objectif initial était de vérifier l'application d'un accord sur les droits de l'homme, mais son mandat a été étendu en décembre 1996 pour inclure l'aide aux parties ayant signé les accords de paix en menant à bien les tâches de vérification, de facilitation, d'information du public et de bons offices.

Ces accords de paix continuent de progresser, apportant grandes avancées et quelques reculs. Nous croyons que ce n'est pas le moment de répartir les responsabilités dans cette situation d'ensemble à laquelle nous faisons face. Nous sommes, certes, d'accord avec l'opinion exprimée dans le rapport, selon laquelle au Guatemala les fondations pour un avenir prometteur ont été jetées et qu'un cadre démocratique a été renforcé.

Cela est attesté par les élections générales qui ont eu lieu en novembre et décembre de l'année dernière et qui se sont révélées être un processus ouvert, transparent et légitime. C'est une amélioration considérable dans la situation politique du Guatemala. Ces élections ont permis un transfert pacifique et ordonné au Gouvernement de la coalition conduit par

le Président Berger Perdomo, qui est pleinement attaché à l'application des accords de paix. Les accords de paix constituent une partie importante du calendrier de notre gouvernement, de même que le règlement du problème que posent les profonds besoins de la population, qui comprennent le renforcement et l'institutionnalisation de la société civile. Pour cette raison, en septembre 2004, le Président Berger a déclaré :

« Mon plan de gouvernement incorpore les accords de paix et définit leur application comme l'engagement de toute la nation. En ma qualité de Président du Guatemala, j'appuie le principe selon lequel une paix solide et durable doit se fonder sur la participation, le développement social et économique visant à réaliser le bien commun et à répondre aux besoins de toutes les population, particulièrement celles qui vivent toujours dans des conditions d'extrême pauvreté. »

C'est dans ce contexte que nous souhaitons aujourd'hui remercier les États Membres qui ont permis de proroger la MINUGUA jusqu'au 31 décembre de cette année. Comme nous l'avons dit l'an dernier, cela nous a permis de capitaliser sur les efforts et ressources considérables investis par les Nations Unies pour aider tous les Guatémaltèques à renforcer le processus de paix et le développement démocratique et durable.

Au Guatemala, malgré la faiblesse de certaines institutions d'État, nous avons fait des progrès sensibles dans la promotion du respect des droits de l'homme et l'édification d'une société plus inclusive et plus tolérante. Pourtant, nous sommes conscients, comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport, qu'il y a toujours d'écrasants problèmes qui nous attendent; c'est pourquoi le Gouvernement du Président Berger s'est engagé à renforcer les institutions nationales qui se préparent à assumer les fonctions dont la Mission s'acquittait et de renforcer la police nationale et le système pénitentiaire national.

C'est dans cet esprit que nous appuyons la création d'un Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme et l'amélioration du lien créé avec les Nations Unies aux fins de combattre le crime organisé grâce à une commission d'enquête sur les groupes illégaux et les organismes clandestins de sécurité au Guatemala. Nous

sommes certains que la communauté internationale, particulièrement les pays qui sont membres du Groupe d'amis, ne manquera pas d'appuyer nos travaux tendant à renforcer les institutions qui encouragent la primauté du droit.

Pour terminer, nous souhaitons exprimer nos félicitations au Secrétaire général, Kofi Annan, à ses collaborateurs et à tout le personnel de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala, qui, après 10 ans d'activités fructueuses, voit son mandat s'achever, laissant derrière elle un important héritage à notre pays – un brillant exemple du genre de succès qui rend possible une coopération internationale dans l'intérêt de la paix.

M. Dajer (Colombie) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport A/59/307, du 30 août 2004, sur la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala.

Après 10 ans de fonctionnement, la MINUGUA va en ce mois de décembre mettre fin à ses activités. Cela marque la fin d'une phase des travaux de vérification des Nations Unies et le début d'une nouvelle phase du processus, celle où tous les Guatémaltèques assumeront eux-mêmes ces travaux. Nous sommes certains que le Guatemala est prêt à relever ce défi. Je tiens à souligner que beaucoup reste encore à faire et que des problèmes devront encore être résolus. Cependant, la situation aujourd'hui est bien différente de ce qu'elle était les années précédentes.

Il y a peu, le Guatemala a tenu des élections démocratiques et il a su maîtriser les problèmes du passé avec maturité. Au cours des mois qui ont suivi le changement de gouvernement, comme le révèle le rapport du Secrétaire général, le Guatemala a montré qu'il pouvait poursuivre les activités que la MINUGUA avait commencées. Comme le Secrétaire général, nous estimons que l'appui de la communauté des donateurs, qui est critique pour le proche avenir, doit se poursuivre. En tant que l'un des amis du processus de paix au Guatemala, la Colombie accueille favorablement le début d'une nouvelle phase dans la réconciliation et le processus de paix ainsi que dans la consolidation des institutions démocratiques du Guatemala. Nous faisons pleine confiance à la capacité des autorités nationales, régionales et locales de poursuivre le processus lancé par la MINUGUA. Il convient de souligner que l'appui de la communauté

internationale doit continuer à se faire sentir pour assurer le succès du processus. Ce ferme engagement envers le Guatemala est particulièrement important dans la lutte contre la criminalité et l'insécurité à laquelle la démocratie et l'économie guatémaltèques devront faire face.

M. Rock (Canada) (*parle en anglais*) : Je me félicite de l'occasion qui m'est offerte de prendre part cet après-midi à cette discussion qui marque la fin du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala. La Mission est un excellent exemple de l'importante contribution qu'apportent des missions internationales de maintien de la paix à la consolidation de la paix dans un pays touché par un conflit. La Mission a joué un rôle important dans le renforcement des droits de l'homme au Guatemala, et le Canada s'enorgueillit d'avoir soutenu la MINUGUA au cours de son mandat – en termes financiers mais aussi sous forme d'une participation de la police et du personnel militaire canadiens. Le Canada voit le départ de la MINUGUA comme la marque concrète des progrès réalisés au Guatemala depuis la signature en 1996 des accords de paix.

Il ne fait aucun doute que le Guatemala est aujourd'hui un pays bien différent. Des progrès importants ont été faits dans le renforcement de la démocratie et dans le domaine des inégalités sociales. Le Canada est particulièrement heureux de voir la ferme direction imprimée par le Gouvernement Berger à l'engagement renouvelé envers l'application des accords de paix de même que les mesures prises pour reconnaître les erreurs du passé et promouvoir la réconciliation. Il faut, cependant, admettre que des problèmes importants restent à surmonter dans les efforts entrepris pour assurer le plein respect des droits de l'homme et l'équité de même que l'accès à la justice pour tous les Guatémaltèques.

(*l'orateur poursuit en français*)

Dans ce contexte, le Canada salue particulièrement l'engagement suivi du gouvernement en vue de la création d'une commission d'enquête sur les groupes armés illégaux. La création de cette commission est importante et nécessaire non seulement pour la sécurité des citoyens guatémaltèques, mais aussi pour le succès des institutions démocratiques dans le pays. Tous les Guatémaltèques doivent œuvrer ensemble non seulement pour mettre sur pied cette commission mais pour la doter d'un solide mandat et

d'une capacité opérationnelle dont le pays a besoin pour créer une culture libre de toute corruption susceptible d'appuyer le développement économique.

(l'orateur reprend en anglais)

Le Canada encourage également le Gouvernement guatémaltèque à œuvrer avec les Nations Unies à la prompt création d'un bureau du Haut Commissariat aux droits de l'homme au Guatemala. Ce bureau constituerait une mesure importante de consolidation des avancées importantes déjà réalisées dans le domaine des droits de l'homme.

Pour terminer, je saisis l'occasion pour réaffirmer que le Canada souhaite sincèrement œuvrer en partenariat avec nos amis et nos voisins des Amériques dans la poursuite d'un meilleur avenir pour tous les pays de l'hémisphère.

M. Løvald (Norvège) *(parle en anglais)* : Bien que plusieurs années se soient écoulées depuis que les conflits armés en Amérique centrale ont pris fin, la région fait toujours face à de nombreux défis : l'élimination de la pauvreté, la consolidation de la démocratie et la sauvegarde des droits de l'homme. La bonne administration, le développement économique durable et le renforcement des systèmes judiciaires continuent d'être des questions clés.

Cependant, il est encourageant de constater que les Gouvernements de l'Amérique centrale continuent, voire augmentent leur lutte contre la corruption. Des élections pacifiques et transparentes sont maintenant la règle et non l'exception en Amérique centrale et témoignent de la consolidation progressive de la démocratie dans ces pays. Nous félicitons les institutions des Nations Unies et l'Organisation des États américains de leur appui de longue date aux processus électoraux auxquels la Norvège a contribué, particulièrement au Guatemala, par le biais de l'Organisation des États américains.

Avec le retrait en décembre de la MINUGUA, l'ONU clôt le chapitre de l'une de ses missions les plus

réussies après 10 ans sur le terrain. Nous félicitons la Mission et les Nations Unies de cette exceptionnelle contribution à la paix et au développement du Guatemala.

Nous sommes certains que le pays est maintenant en mesure de renforcer le processus de paix en appliquant les accords de paix. Nous félicitons le Président du Guatemala de son ferme attachement aux accords de paix et des progrès que son gouvernement a réalisés dans d'importants domaines comme la réduction des forces armées. Les accords de paix continueront, nous en sommes sûrs, de servir de feuille de route et de calendrier national pour d'autres améliorations. Cependant, de nouveaux engagements et objectifs sont maintenant sur le calendrier national, comme le Millénaire pour les objectifs de développement. Il faut espérer que la séance du groupe consultatif prévu au cours de la première moitié de l'année prochaine se penchera sur la question.

Bien que le retrait final de la MINUGUA soit un signe positif, le besoin est grand pour la communauté internationale de continuer d'appuyer l'application des accords de paix. Le Guatemala demeure un pays en développement dans une situation d'après conflit. Il importe qu'il existe des mécanismes adéquats en vue de suivre la situation après décembre de cette année, particulièrement dans le domaine de la justice et des droits de l'homme. Comme le Secrétaire général, nous estimons que, outre le renforcement du Bureau du médiateur des droits de l'homme, la création d'un bureau du Haut Commissariat aux droits de l'homme sera particulièrement importante après le départ de la MINUGUA. La Norvège continuera d'appuyer le renforcement du secteur de la justice, la police nationale civile et le Bureau du médiateur des droits de l'homme.

Le Président par intérim *(parle en anglais)* : Nous avons ainsi entendu le dernier orateur inscrit dans le débat sur ce point. L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 26 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 40.